

Soyons **parc**

Magazine du Parc naturel régional Oise - Pays de France

JE COMPRENDS

RÉNOVER SON LOGEMENT

LA MARCHÉ À SUIVRE



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France

Devant le changement climatique dont nous pouvons sentir les premiers effets, et la pénurie annoncée des énergies fossiles, la France, comme bon nombre d'États, s'est engagée à réduire de 20 % ses consommations énergétiques d'ici 2020 et à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Comment gagner un tel défi ?

Le secteur du transport est évidemment très consommateur d'énergie et producteur de gaz à effet de serre. Nous avons vu, dans le numéro 20 du *Soyons Parc*, les initiatives prises pour rendre nos déplacements plus vertueux.

Mais dans les bâtiments, la marge de progrès en matière d'économie d'énergie est aussi très grande, surtout dans notre territoire où un tiers du parc de logements date des années 50 à 75, période au cours de laquelle architectes et constructeurs se souciaient peu de ces questions d'énergie.

Le chauffage étant la principale source de consommation d'énergie dans un logement, le dossier central de ce numéro vous propose des solutions concrètes pour rénover votre habitation sur le plan thermique. En plus des bienfaits apportés à la planète, une bonne isolation nous fait gagner du confort et allège nos factures.

L'essentiel étant d'agir intelligemment en faisant appel à des professionnels certifiés, ce numéro vous donne des contacts et de nombreux conseils pour agir. Alors agissez sans tarder.

Patrice Marchand

Président du
Parc naturel régional
Oise - Pays de France
Conseiller Général
Maire de Gouvieux



- Directeur de publication
Patrice Marchand
- Directrice de la rédaction
Sylvie Capron
- Rédactrice en chef
Dorothée Rulence
- Rédaction
Taranga Communication
- Photo couverture
© PNR OPF
- Photos non légendées
© PNR OPF
- Réalisation et fabrication
Chromatiques éditions
(www.chromatiques.fr)
- Tirage
91 000 exemplaires

ISSN : 1774-5683

Reproduction interdite

sommaire

3 J'informe

Des forêts privées
gérées durablement

4 Je découvre

Agriculture et
environnement :
des actions concrètes

5 Je comprends

Priorité
à la rénovation
thermique
des bâtiments

8 Je communique

9 Je témoigne

Des programmes
pédagogiques pour
les scolaires du PNR

10 J'agis

Attention
amphibiens

11 Je joue

12 Je partage



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France

DES FORÊTS PRIVÉES GÉRÉES DURABLEMENT

LA FORÊT COUVRE 45 % DU TERRITOIRE DU PARC.

C'EST UN ÉLÉMENT IDENTITAIRE FORT POUR LES HABITANTS QUI PRENNENT PLAISIR À LA PARCOURIR. ICI, L'ÉTENDUE ET LA RENOMMÉE DES FORÊTS D'HALATTE, D'ERMENONVILLE ET DE CHANTILLY GÉRÉES PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS NE DOIVENT PAS FAIRE OUBLIER L'ÉGALE IMPORTANCE DES FORÊTS APPARTENANT ET GÉRÉES PAR DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS. SITUÉES EN PÉRIPHÉRIE DE CES GRANDS MASSIFS FORESTIERS, ELLES SONT PORTEUSES DES MÊMES ENJEUX DE GESTION DURABLE.



Sylvain Pillon, ingénieur au Centre Régional de la Propriété Forestière¹ (CRPF) Nord-Picardie nous rappelle les grands enjeux d'une gestion durable de la forêt privée.

Comment caractériseriez-vous la forêt privée du Parc ?

Sur ce territoire, la proportion entre forêt privée (30 %) et forêt relevant du régime forestier (70 %, gérée par l'Office national des forêts dont Chantilly et Chaalis) est inversée par rapport au niveau départemental et national. Les arbres y sont diversifiés avec une majorité de feuillus (chênes, hêtres, tilleuls...) et 13 % de résineux (sapins, mélèzes...). Cette forêt est très morcelée (plus de 4 500 propriétaires) ce qui rend sa gestion plus difficile. Le territoire du Parc abrite aussi de grandes propriétés forestières privées (plus de 25 hectares) dont la gestion est encadrée et suivie.

Quels sont les enjeux de gestion durable de ces forêts ?

L'enjeu majeur est de concilier, sur chaque parcelle, les fonctions économique, écologique et sociale. Il s'agit de mieux connaître et gérer la forêt pour produire du bois tout en préservant la biodiversité et le cadre de vie des habitants, mais aussi de créer les conditions favorables au maintien des entreprises dont l'activité est liée à l'entretien de la forêt, et de développer une véritable filière bois locale.

Concrètement dans sa gestion, un propriétaire doit tenir compte de la qualité de ses sols et du climat, mais aussi de la présence d'espèces rares, remarquables ou envahissantes, du niveau des populations du grand gibier, de l'impact paysager des coupes, etc. autant de sujets qui peuvent paraître complexes mais pour lesquels les propriétaires doivent savoir que des aides existent.

Quelles sont les aides proposées aux propriétaires forestiers du Parc pour répondre à ces enjeux ?

De nombreux documents de sensibilisation et de vulgarisation technique sont consultables sur les sites Internet du Parc et du CRPF et adressés à la demande. Chacun peut y trouver une information adaptée à son niveau pour comprendre et mettre en œuvre une gestion durable. Les CRPF réalisent des fiches et documents techniques : *Le plan simple de gestion*, *Bien gérer son bois...* Les derniers documents de sensibilisation édités par le Parc et ses partenaires présentent les espèces exotiques envahissantes et les réseaux écologiques qui sont à prendre en compte dans la gestion².

Des formations sont également organisées, comme par exemple la reconnaissance des stations forestières. Celle-ci permet de savoir ce qu'est une station forestière et de s'initier à l'utilisation du guide² réalisé pour notre région.

Dans le cadre de la Charte forestière de territoire du Parc, sont proposés des conseils techniques et un accompagnement dans l'élaboration des documents de gestion, mais aussi des aides financières pour la réalisation d'études (cartographie des stations forestières, typologie des peuplements, expertise écologique et paysagère, etc.) ou encore des aides financières pour la réalisation de travaux à vocation écologique ou paysagère.

¹ Le CRPF est un établissement public qui a pour mission de développer et d'améliorer la gestion forestière des bois et forêts privées.

² Ces documents sont présentés page 8.



Pour plus de renseignements
PNR Oise – Pays de France
Tél. : 03 44 63 65 65 - www.parc-oise-paysdefrance.fr
CRPF Nord-Picardie
Tél. : 03 22 33 52 00 - www.crpfnorpic.fr
CRPF Île-de-France
Tél. : 01 39 55 25 02 - www.crpfr.fr/ifcl

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT : DES ACTIONS CONCRÈTES

AGRICULTEUR ET PAYSAN, ANDRÉ DELCLAUX EXPLOITE AVEC SON FILS, SON ÉPOUSE ET UN SALARIÉ, LES 300 HECTARES DE LA FERME DU COURTILLET SITUÉE ENTRE SENLIS ET CHANTILLY. DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, AVEC L'AIDE DU PARC, IL AMÉNAGE SON PARCELLAIRE ET FAIT ÉVOLUER SES PRATIQUES POUR MIEUX PRENDRE EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT DANS L'EXERCICE DE SON MÉTIER. IL A ACCEPTÉ DE TÉMOIGNER POUR SOYONS PARC.

Pourquoi avoir engagé des actions dans le domaine environnemental ?

Notre ferme est confrontée à deux problématiques principales.

D'une part, nos sols à dominante sablo-limoneuse sont sujets à des phénomènes d'érosion importants. Lors de forts épisodes pluvieux, la terre de nos champs arrivait dans le village de Courteuil, qui a fait l'objet de plusieurs arrêtés pour catastrophe naturelle.

D'autre part, nos parcelles sont situées entre deux massifs forestiers (ndlr : Halatte et Chantilly) et d'un marais où les cervidés se regroupent. Pour circuler d'un écosystème à l'autre, les animaux traversent nos cultures en occasionnant des dégâts importants.

Notre souhait était de proposer des solutions pour répondre à ces deux enjeux et de pouvoir poursuivre notre activité de production de légumes de plein champ et de grandes cultures (blé, colza...) dans une logique « gagnant gagnant ».

En quoi consistent les actions entreprises à l'échelle de votre exploitation ?

Nous nous sommes d'abord attelés aux phénomènes d'érosion. Dès 2006, nous avons réalisé différents aménagements au nord de Courteuil pour freiner le ruissellement des eaux et limiter les écoulements vers le village avec les moyens dont nous disposions. Nous avons planté des haies et mis en place des bandes enherbées le long de la route départementale et nous avons également changé la façon de travailler les parcelles pour que les eaux arrivent perpendiculairement au labour.

Après mûres réflexions, la mise en place d'un corridor écologique pérenne est apparue comme la meilleure solution pour maintenir la circulation de la faune tout en limitant les dégâts sur les cultures qui impactent le bilan économique de notre activité. Pour cet enjeu, nous sommes soutenus par le Parc. Nous avons monté en 2010 un dossier qui nous a permis de bénéficier d'aides financières pour la création de 25 hectares de prairies, moins sensibles aux dégâts et qui accueillent aujourd'hui un troupeau d'une douzaine de vaches de races Aubrac. Sont encore en projet de nouvelles plantations et la restauration d'une mare pour développer la biodiversité sur le secteur.

Et puis en 2012, j'ai fait réaliser un diagnostic environnemental de l'exploitation pour savoir où nous en étions dans nos pratiques et pour identifier les prochains enjeux à travailler.



De quelle façon le Parc est-il intervenu à vos côtés ?

Les premières actions concrètes avec le Parc ont été mises en place en 2010, mais nous avons commencé à y réfléchir deux ans avant. Nous avons vraiment apprécié le fait que toutes les mesures aient fait l'objet d'une vraie concertation avec des interlocuteurs connaissant et comprenant le monde agricole. Rien n'a été imposé, plusieurs propositions ont été discutées afin de trouver le meilleur compromis. Cette façon de faire nous a rassurés et a encouragé notre implication dans ce projet où le relationnel humain est au moins aussi important que le conseil technique.

Les actions communes engagées protègent l'environnement mais protègent aussi l'espace agricole et notre métier de producteur. Il nous a fallu un certain temps pour prendre conscience que nos objectifs pouvaient se rejoindre.



Le diagnostic d'exploitation un outil de réflexion pertinent

Ce diagnostic proposé par le Parc est ouvert à tous les exploitants agricoles du territoire. L'objectif est de savoir où on en est en matière environnementale et de définir où l'on veut aller... Réalisé en partenariat avec les Chambres d'agriculture de l'Oise et d'Île-de-France, il permet d'échanger sur différentes thématiques (biodiversité, eau, énergie, déchets...) à partir d'une synthèse à la parcelle des enjeux de l'exploitation et sur la base de référentiels reconnus. Les informations recueillies permettent de proposer des actions concrètes qui pourront être mises en œuvre progressivement par ceux qui souhaitent s'engager dans une démarche d'amélioration continue.

CONTACT

Aurore Brochard
Chargée de mission Agriculture
Tél. : 03 44 63 65 65
a.brochard@parc-oise-paysdefrance.fr



▲ Isolation par laine de bois.

PRIORITÉ À LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS

LE PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL (PCET) DU PARC VIENT D'ÊTRE FINALISÉ. PARMIS LES 26 ACTIONS IDENTIFIÉES, UNE ACTION S'AVÈRE TOUT PARTICULIÈREMENT PRIORITAIRE : LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS. L'ENGAGEMENT DE TOUS EST NÉCESSAIRE (BAILLEURS SOCIAUX, COLLECTIVITÉS, PARTICULIERS...). EN ISOLANT VOTRE MAISON, EN AMÉLIORANT L'EFFICACITÉ DE VOTRE CHAUFFAGE... VOUS PARTICIPEREZ AINSI À CET EFFORT COMMUN MAIS VOUS AMÉLIOREREZ ÉGALEMENT VOTRE CONFORT ET RÉDUIREZ VOTRE FACTURE ÉNERGÉTIQUE.

Le logement, second poste consommateur d'énergie du territoire

Le résidentiel (résidences principales et secondaires) est actuellement le deuxième poste de dépense d'énergie du territoire avec 24 % de la consommation totale (PCET réalisé par le Parc). Il constitue également le deuxième poste en matière d'émissions de gaz à effet de serre. La part du chauffage est largement majoritaire dans ces consommations.

Pour en savoir plus sur le profil énergie-climat et le plan d'actions du PCET du Parc, deux plaquettes de synthèse sont à votre disposition : à télécharger sur <http://www.parc-oise-paysdefrance.fr/> ou sur demande au 03 44 63 65 65

Priorité à la rénovation des logements

La rénovation thermique de son habitation (isolation, ventilation, chauffage...) s'impose donc comme une priorité, tout particulièrement pour les logements construits entre 1949 et 1974. En effet, ces logements qui ont été réalisés avant la première réglementation thermique de 1975 (donc souvent peu ou pas isolés...) représentent un tiers du parc résidentiel de notre territoire.

Ainsi, ce sont près de 2 000 logements par an qui vont devoir être rénovés au niveau BBC (bâtiment basse consommation) pour que notre territoire atteigne les objectifs nationaux de diminution des consommations d'énergie. L'objectif étant de diviser par quatre nos émissions de Gaz à effet de serre (GES).

Une action citoyenne, des profits personnels

En rénovant votre habitation, vous contribuerez bien sûr aux économies d'énergie et à la diminution des GES du territoire mais vous y trouverez également de nombreux bénéfices personnels. D'abord, en réduisant votre consommation d'énergie, vous réduirez vos factures. Ensuite, vous bénéficierez d'un confort accru. Enfin, vos travaux augmenteront la valeur patrimoniale de votre logement.

RÉNOVER SON LOGEMENT :

Les préalables : connaître ses consommations et adopter une vision globale

Pour pouvoir agir sur ses consommations, il faut d'abord les connaître... Vous pouvez évidemment vous baser sur vos compteurs et sur l'évolution de votre consommation qui figure souvent sur vos factures d'électricité et de gaz. N'hésitez pas à réaliser un petit tableau de suivi de vos différentes consommations d'énergie, d'eau... pour les comparer d'une année à l'autre.

Beaucoup de facteurs jouent sur la consommation d'énergie de votre logement : sa situation géographique, la qualité de l'isolation, la nature du chauffage ou de la ventilation, l'occupation (occupation permanente ou non...) et les usages. Vous devez tenir compte de l'ensemble de ces données et ne pas limiter votre réflexion à un seul paramètre. Par exemple, pas de réflexion sur le remplacement de la chaudière sans se préoccuper également de l'isolation de vos combles !

2 Fixer des objectifs de performance

Objectifs

Se donner des objectifs précis en amont du projet. Quels résultats attendez-vous de la rénovation de votre logement ? Simplifier votre chauffage ? Diviser vos factures par quatre ? Viser l'obtention d'un label ?

Nos conseils

Vérifiez que les travaux que vous allez entreprendre tiennent bien compte de la réglementation en vigueur (Réglementation thermique 2012). Celle-ci impose des performances minimales en cas de remplacement de certains produits ou équipements (isolation, chauffage, ventilation, éclairage...). Mais soyez ambitieux, ne vous contentez pas de ce niveau de réglementation qui est voué à évoluer. Visez alors des performances supérieures, dans une approche par ailleurs plus globale, telle que la rénovation BBC.

La rénovation certifiée

Bâtiment basse consommation (BBC)

Cette certification fixe une limite de consommation maximale pour le chauffage, l'eau chaude, la ventilation, le refroidissement et l'éclairage. Ces objectifs sont différents selon les zones climatiques et l'altitude à laquelle se trouve l'habitation (104 kWh/m².an pour notre région).

Site sur la réglementation thermique des bâtiments : <http://www.rt-batiment.fr/>

1 Établir un diagnostic

Objectifs

Réaliser un audit énergétique du logement pour connaître la répartition des déperditions, les points critiques (humidité, étanchéité...) et les leviers d'actions pour améliorer la performance.

Nos conseils

Il existe plusieurs niveaux de diagnostics. Le DPE (Diagnostic de performance énergétique) n'est généralement pas suffisant. Faites-vous aider par les conseillers de l'Espace Info Énergie (voir adresse p. 5) le plus proche de chez vous ; ils pourront réaliser un diagnostic simplifié. Si celui-ci n'est pas suffisant, ils vous orienteront vers des bureaux d'études spécialisés pour un audit plus complet.

Guide *Réaliser un audit énergétique de qualité dans un logement individuel* <http://www.ale-lyon.org/IMG/pdf/auditenergiepart.pdf>

Site de l'ingénierie qualifiée qui présente une liste de bureaux d'études : www.opqibi.com

Ici, le conseiller de l'Espace Info Énergie utilise une caméra thermique pour identifier les zones de déperditions et donc les points faibles de l'isolation.



3 Rénover dans un ordre cohérent

Objectifs

Planifier les travaux dans le bon ordre.

Nos conseils

Pour les rénovations importantes, il est préférable de commencer par la réorganisation des espaces et des ouvertures : redéfinir l'usage de certaines pièces (espaces de vie au sud...) et travailler sur leurs dimensions, sur la taille de leurs ouvertures pour profiter au maximum des apports solaires au sud, etc. Ensuite, veillez à réaliser une isolation performante et étanche à l'air. Ces interventions sont à effectuer prioritairement et vous permettront de disposer d'un logement économe en chauffage l'hiver et frais en été. Parallèlement, il vous faudra réfléchir à la ventilation, nécessaire au renouvellement de l'air et à l'évacuation de l'humidité et des polluants intérieurs. Enfin, si nécessaire, modifier ou remplacer votre système de chauffage dont la puissance sera adaptée aux nouveaux besoins de la maison, bien inférieurs depuis qu'elle aura été isolée ! (voir p. 5 pour obtenir des informations sur ces entreprises)

Sources :

- Étude simplifiée d'un pavillon des années 70. Fête de l'Énergie 2012. Espace Info Énergies des Ateliers de la Bergerette.
- Guide Ademe *Réussir une rénovation performante*. Ed. mai 2012.

LA MARCHÉ À SUIVRE

4 Choisir les solutions techniques

Objectifs

Choisir les meilleures solutions techniques au regard de l'état existant, des objectifs de performance et de votre budget...

Nos conseils

Isolation

Une bonne isolation thermique peut réduire votre consommation d'énergie de 60 %. Priorité à l'isolation de la toiture, des murs et à la maîtrise du renouvellement d'air. Choisissez un bon isolant, avec une résistance thermique élevée (R)*. Soyez attentif à la continuité de l'isolation entre les différentes parois (murs, planchers, toits) pour éviter les ponts thermiques (points de fuite de la chaleur).

Ventilation

Privilégiez les systèmes de ventilation mécanique contrôlée permettant de renouveler l'air sans rejeter trop de chaleur à l'extérieur. La combinaison d'une isolation performante et d'une ventilation efficace vous fera faire d'importantes économies d'énergie, améliorera votre confort, et augmentera la durée de vie de votre domicile.

Chauffage et eau chaude

Si vous devez utiliser une énergie fossile (gaz, charbon, fuel), choisissez une chaudière à condensation et remplacez vos radiateurs par des émetteurs basse température (radiateur « chaleur douce », par exemple). Essayez de privilégier les énergies renouvelables : chauffage au bois mais avec des équipements performants (label flamme verte 5 étoiles), chauffe-eau solaire, pompe à chaleur... Pensez, dans tous les cas, à la régulation (sonde, robinets thermostatiques...) et à la programmation, équipements également indispensables pour améliorer votre confort et diminuer vos consommations d'énergie.



👉 Guides Ademe : Réussir une rénovation performante, L'isolation thermique, Quels matériaux pour construire et rénover ? La ventilation, le chauffage, la régulation, l'eau chaude, Le chauffage solaire, Le chauffe-eau solaire individuel, Les pompes à chaleur

sur <http://ecocitoyens.ademe.fr/>



* La résistance thermique « R » traduit la résistance de l'isolant au passage de la chaleur, pour une épaisseur donnée. Plus elle est grande, plus le matériau est isolant.

5 Réaliser les travaux

Objectifs

S'assurer d'une mise en œuvre correctement réalisée.

Nos conseils

La performance énergétique ne tient pas seulement aux choix des solutions techniques, elle dépend beaucoup de la bonne mise en œuvre de ces solutions : pose correcte des isolants pour éviter les ponts thermiques, raccord avec l'existant lors de la pose de nouvelles fenêtres performantes, etc. Faites appel autant que possible à des professionnels qualifiés.

Zoom



Cette mention signale les entreprises qui se sont engagées dans une démarche de qualité pour les travaux d'amélioration énergétique (Qualit'EnR, Qualibois, Qualisol, QualiPV, Qualipac, Qualibat, Qualifelec, marque Eco artisan, Les Pros de la performance énergétique...).

👉 Informations disponibles sur :

www.ecocitoyens.ademe.fr/mon-habitation/opter-pour-la-qualite

6 Utiliser et entretenir les équipements

Objectifs

Faire un bon usage du bâtiment et entretenir régulièrement ses équipements.

Nos conseils

Veillez à bien entretenir vos équipements pour éviter une usure prématurée de votre matériel, une dérive de vos consommations ou un mauvais renouvellement de l'air. N'oubliez pas, par ailleurs, qu'une part importante de la performance de votre logement est liée aux usages et gestes du quotidien : réglage de la température (19 °C), économiseurs d'eau chaude, entretien des ventilations double flux tous les ans (nettoyage filtres et conduits).

INFO → ÉNERGIE

Les Espaces Infos Énergies : <http://www.infoenergie.org/>
Ces conseillers indépendants vous prodigueront gratuitement leurs conseils, vous indiqueront les aides financières auxquelles vous avez droit et les critères de sélection des professionnels.

Oise
ADIL 60
28, rue du pont d'Arcole
60000 Beauvais
Tél. : 03 44 48 61 30
eie.adil60@wanadoo.fr

Atelier de la Bergerette
8, rue de la Bergerette
60000 Beauvais
Tél. : 03 44 45 04 22
eie60@ateliers-bergerette.org

Chantilly
Permanence tous les 3^{es}
vendredis du mois dans les
locaux de la mairie.

Val-d'Oise
PACT 95 Val-d'Oise
13, boulevard de l'Hautil
95092 Cergy-Pontoise
Tél. : 01 30 32 97 21
contact@pact95.org

Autres liens utiles
ADEME :
<http://www2.ademe.fr>
Économies d'énergie,
faisons vite :
<http://www.faisonsvite.fr/>

Les dernières éditions du Parc

Toutes ces éditions sont disponibles gratuitement à la Maison du Parc et sont téléchargeables sur le site Internet du Parc : www.parc-oise-paysdefrance.fr

GUIDES

- ECO CONSOMMATION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS
- COMPOSTAGE ET ÉCOJARDINAGE



Comment s'investir aux côtés du Parc ? Tout simplement en mettant en œuvre, au quotidien, quelques gestes éco-citoyens comme composter, éco jardiner, réguler son chauffage... Pour vous aider, le Parc édite depuis 2006 des fiches pratiques rassemblées dans le « Guide de l'éco-citoyen ». Les fiches compostage

/ éco jardinage et prévention des déchets / éco consommation viennent de faire l'objet d'une réédition, mais sous forme de livrets, pour plus de facilité. N'hésitez pas à demander ces deux livrets et rejoignez ainsi les 2 600 foyers éco-citoyens déjà engagés.

À DESTINATION DES FORESTIERS



LA PLAQUETTE ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Elle présente les principales espèces dont la présence et le développement sont à surveiller du fait des problèmes qu'elles peuvent générer pour le renouvellement des forêts et la préservation des espèces locales. Elle est disponible sur le site

Internet du Parc (rubrique document) mais vous pouvez aussi la demander au Parc.



LA PLAQUETTE RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES

Elle explique les problématiques liées au déplacement des espèces animales et végétales et donne des pistes pour les prendre en compte dans la gestion forestière des continuités écologiques. Elle est disponible sur le site Internet du Parc (rubrique document) mais vous

pouvez aussi la demander au Parc.

LE GUIDE STATIONS FORESTIÈRES VALOIS-VEXIN VIEILLE FRANCE

L'identification des stations forestières est utile pour choisir les espèces à planter ou à favoriser dans la gestion de sa forêt. Elle aide à définir les objectifs de production et de gestion sur le long terme. Longtemps attendu, cet outil indispensable est enfin paru. Il est disponible sur demande auprès des CRPF de votre région ou téléchargeable sur Internet : http://www.crfp.fr/ifc/telec/GS_VVY.pdf

EN ROUTE VERS UN PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Au sud de l'Oise, les communes jalonnant la vallée de la Nonette autour des sites majeurs de Senlis, Ermenonville et Chaalis, possèdent un patrimoine très riche. Pour valoriser ces richesses, la ville de Senlis a proposé aux communes concernées (Borest, Mont-l'Évêque, Fontaine-Chaalis et Ermenonville) de poser ensemble une candidature auprès du ministère de la Culture pour obtenir le label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Ce label permet de faire connaître aux habitants et visiteurs ce patrimoine, de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants au Territoire, mais représente aussi un atout économique et touristique.

Pour obtenir ce précieux label, il convient que les collectivités présentent un dossier solide identifiant le patrimoine à valoriser et les projets de mise en valeur.

Afin d'aider les collectivités à mener à bien ce projet et pour élaborer le dossier de candidature, les 5 communes ont décidé d'engager Claire Hanrion, chargée de mission spécialiste des questions de valorisation du patrimoine, qui est arrivée le 1^{er} décembre.

Ce projet sera défini avec l'ensemble des acteurs concernés (communes, Conseil Général, Abbaye de Chaalis, associations d'histoire, Office de tourisme...) dont le Parc, très intéressé par cette démarche de valorisation du patrimoine. Afin qu'elle puisse bénéficier des ressources humaines et matérielles du Parc, nous avons proposé d'accueillir Claire Hanrion dans nos locaux.

LE PARC MIS À L'HONNEUR AU TRAVERS DE SA DIRECTRICE



Le 4 octobre dernier à Gouvieux, Sylvie Capron, directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France (PNR) a été décorée des insignes de Chevalier de la Légion d'honneur par Monsieur Gérard Palteau, conseiller municipal et maire honoraire de Pont-Sainte-Maxence.

C'est le ministère de l'Environnement qui a proposé cette décoration, afin de récompenser l'action qu'elle mène en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'un des derniers espaces naturels et culturels de la proche couronne parisienne.

Directrice du PNR depuis sa création en 2004, elle a participé activement à sa création en tant que chargée de mission à la Région Picardie.

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES

Depuis 2007, le Parc engage chaque année plusieurs actions de résorption des dépôts sauvages. En 2013, le Parc continuera à intervenir sur les déchets déposés en dehors des zones forestières, ces dernières relevant de l'Office national des forêts.

Si l'on constate qu'un réel effort a été réalisé par les habitants qui se rendent de plus en plus en déchetteries, on retrouve encore dans la nature beaucoup de déchets de démolition et des pneus. En effet, si l'accès aux déchetteries est gratuit pour les particuliers, il ne l'est pas pour les professionnels. Les entreprises ont le devoir de prendre en charge l'élimination des déchets de chantier. Si vous faites faire des travaux, assurez-vous que vos déchets partiront bien en déchetterie. Vérifiez d'abord que le coût apparaît sur votre devis, puis n'hésitez pas à demander un bordereau attestant de la bonne remise des déchets en déchetterie.

Le Parc apporte aussi un soutien logistique aux opérations de « nettoyage » menées par les associations, les collectivités et autres partenaires sur son territoire avec le prêt de gants, de gilets de secours et de sacs poubelle.

Parce que nature ne rime pas avec poubelle, aidez-nous à garder notre environnement propre.

Si vous avez connaissance d'un site de dépôts sauvages ou si vous souhaitez organiser une opération de nettoyage de la nature, contactez le Parc au 03 44 63 65 65.

TOUJOURS PLUS DE PETITS ÉCO-CITOYENS



Chaque année depuis 2006, le Parc donne la possibilité aux écoles primaires de son territoire de participer à ses programmes pédagogiques. Cinq thématiques de travail sont proposées aux enseignants, l'eau, la forêt, le patrimoine, l'agriculture/jardin et la biodiversité. En 2012-2013 le Parc accompagnera 47 classes, soit 1 171 élèves du CP au CM2 des communes d'Asnières-sur-Oise, d'Avilly-Saint-Léonard/Courteuil, de Chantilly, de Chaumontel, de Coy-la-Forêt, de Creil, de Fleurines, de Fontaine-Chaalis, de Fosses, de Gouvieux, de Lamorlaye, de Luzarches, d'Orry-la-Ville, de Pont-Sainte-Maxence, de Senlis, de Roberval/Rhuis/Ponpoint, de Verneuil-en-Halatte et de Viarmes. Les 13 et 14 juin, les élèves se réuniront à la Maison du Parc pour échanger et présenter leur travail de l'année, et les plus petits (CP-CEI), se réuniront à la salle des fêtes de Gouvieux le 21 juin pour assister à un spectacle.

DES PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES POUR LES SCOLAIRES DU PNR

Enseignante d'une classe de CE2 à Orry-la-Ville, Brigitte Bruneau participe durant toute cette année scolaire aux programmes pédagogiques proposés par le Parc aux écoles primaires de son territoire. Découvrons avec elle cet outil complet et ludique.

Dans quelles conditions avez-vous découvert les animations pédagogiques proposées par le Parc ?

En 2006, ma classe a participé, avec d'autres écoles, au lancement de cette démarche novatrice. Depuis cette première participation, qui fut une réussite, notre école s'investit régulièrement dans ce projet.

Comment se déroule le dispositif ?

Cette année, nous faisons partie, avec une quarantaine d'autres classes, du programme pédagogique. À la rentrée, le Parc a proposé cinq thèmes différents (eau, forêt, biodiversité, patrimoine, écojardinage) comprenant chacun une vingtaine d'animations. Nous travaillons sur la thématique « biodiversité », qui a débuté par une première intervention en classe d'un animateur du Parc, suivie de différentes animations en classe ou sur le terrain, que nous choisissons tout au long de l'année. À la mi-juin, au Château de la Borne Blanche, le Parc invitera toutes les classes ayant participé au programme à l'occasion de la fête des petits écocitoyens. Chacun pourra ainsi présenter et partager avec les autres, les productions réalisées pendant l'année.

Quel bilan faites-vous de ces animations ?

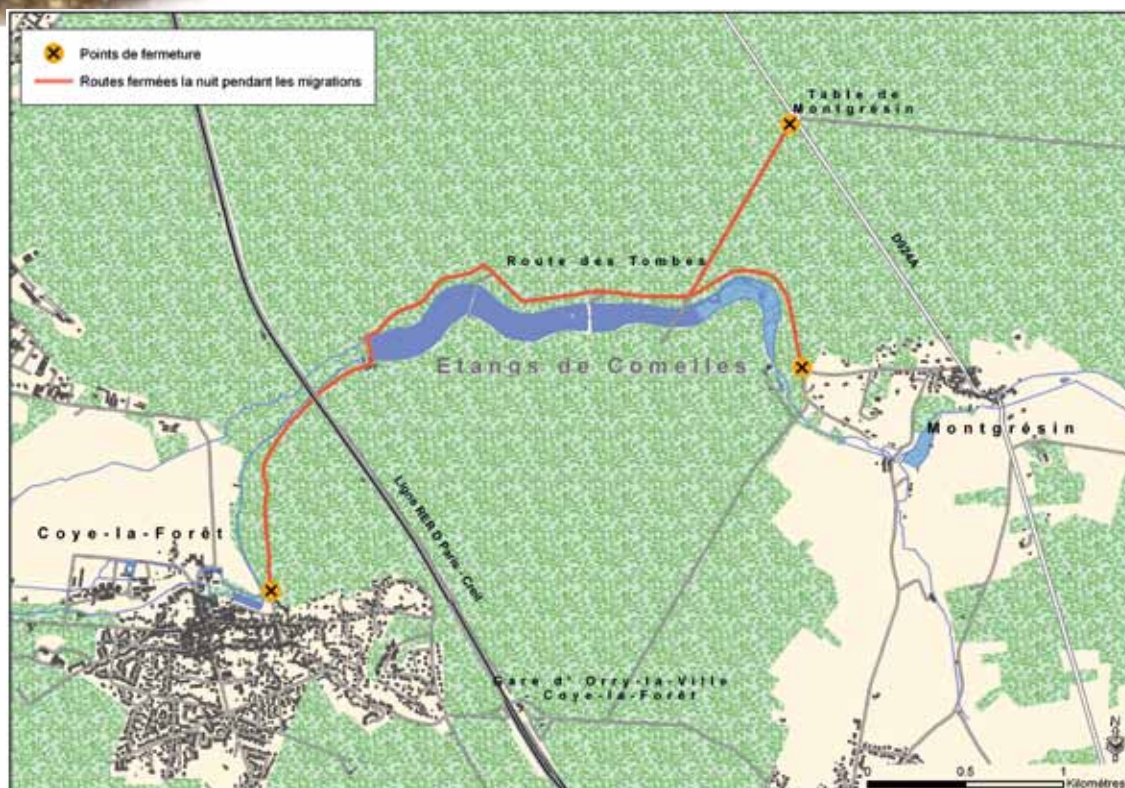
Mis en place en partenariat avec l'Éducation nationale, le programme pédagogique est une vraie réussite car il nous offre une autre façon d'apprendre, et parfois un autre cadre d'apprentissage. Il nous est possible d'aborder un même thème (la biodiversité par exemple) au travers de différentes disciplines (instruction civique, sciences...). Ce travail transversal est totalement adapté au cycle 3. Les animateurs du Parc savent apporter un contenu pédagogique dense et varié, qui permet à nos élèves de mieux retenir les informations par rapport à des cours plus classiques.

Attention amphibiens



Circulation interdite de février à fin mars, de 19h à 7h, route des Tombes aux étangs de Comelles

Carte des étangs de Comelles ▼
indiquant la route interdite à la circulation.



La route des Tombes est traversée par des milliers d'amphibiens (crapauds, grenouilles agiles, tritons...) qui vont se reproduire dans les étangs de Comelles. Chaque année nous assistons à une véritable hécatombe d'amphibiens écrasés par les voitures. Pour éviter ce massacre, la route des Tombes et la route de Coye-la-Forêt aux étangs seront **interdites à la circulation pendant la période de migration, du 1^{er} février au 31 mars, entre 19h et 7h** (et non de 21h à 6h30 comme le reste de l'année). Des panneaux seront apposés aux entrées de ces routes. Attention, cette interdiction s'applique même si les barrières forestières ne sont pas fermées.

La gendarmerie effectuera des contrôles, tout contrevenant sera passible d'une amende de classe 4, à **savoir une somme forfaitaire de 135 €**. À noter également que **les amphibiens sont, pour la plupart, des espèces protégées** et que leur destruction peut entraîner des poursuites judiciaires.

Face à toutes ces conséquences, destructions d'espèces, poursuites judiciaires, amende, est-ce vraiment un drame de perdre 5 minutes sur son trajet quotidien ?

17 000 amphibiens sont sauvés chaque année, mais avec votre aide nous pouvons faire plus.

ATTENTION



MIGRATION AMPHIBIENS



Le Parc recense de nombreux sites de migration, et travaille avec les associations locales pour trouver des solutions adaptées à chaque site. Si vous avez connaissance d'un site qui ne bénéficie d'aucune protection, signalez-le au Parc ou encore plus simple, rendez-vous sur le site Internet de Picardie Nature.

La rubrique Clicnat <http://routes.picardie-nature.org/> vous permet de localiser la zone d'un simple clic et de la faire connaître à l'association.

JE JOUE

L'eau

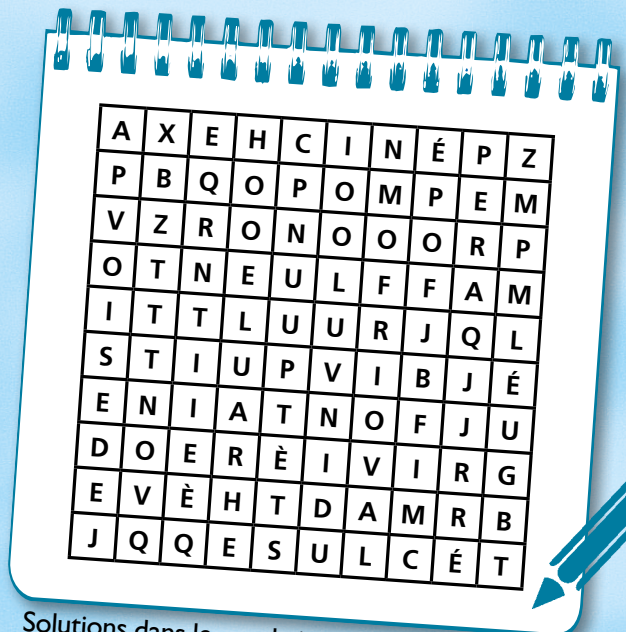
occupe une place importante sur le territoire du Parc. La rivière Oise a même donné son nom au Parc. Depuis toujours, l'homme utilise l'eau pour ses activités, et aujourd'hui encore, notre territoire garde des traces de ce passé.

1.

Démêlez les mots mêlés

Ce premier jeu vous donne à découvrir plusieurs mots du vocabulaire lié à l'eau et à ses activités sur notre territoire. Quinze mots sont à retrouver sur la grille ci-contre, dans tous les sens, à l'endroit à l'envers. Ils peuvent aussi être en diagonale, et une lettre peut servir plusieurs fois.

- | | |
|-------------|------------|
| 1 ABREUVOIR | 9 POMPE |
| 2 AFFLUENT | 10 PONT |
| 3 FONTAINE | 11 PUIITS |
| 4 GUÉ | 12 PÉNICHE |
| 5 LAVOIR | 13 RIVIÈRE |
| 6 MOULIN | 14 THÈVE |
| 7 NONETTE | 15 ÉCLUSE |
| 8 OISE | |



Solutions dans le prochain numéro du Soyons Parc.

2.

À un métier de l'eau correspond une photo

A La lavandière : c'était une femme qui lavait le linge à la main, dans le cours d'eau ou un lavoir couvert. Le mot de lavandière provient de l'habitude de parfumer le linge propre avec de la lavande.

B Le blanchisseur : à la fin du XVII^e siècle, l'abbé Houbigan développe une activité de blanchissage des toiles brutes, provenant pour la plupart des Flandres. Elle se développe au point de devenir une véritable industrie. Plusieurs blanchisseries étaient implantées sur la Nonette, notamment à Courteuil et Avilly-Saint-Léonard.

C Le cressicuteur : c'est un maraîcher qui récolte les feuilles du cresson, plante vivant dans l'eau. La première cressonnière artificielle de France a été créée à Avilly-Saint-Léonard en 1811. De cette date aux années 1960, de nombreuses cressonnières alimentent les halles de Paris.

D Le flotteur : c'est un ouvrier qui assemble et lie les pièces de bois pour en faire un train, et les faire flotter sur l'eau.

1



2



3



4



Réponses :
7 : 1
1 : 2
4 : 3
3 : 4

Pour participer à l'une des sorties organisées par le Parc, il est nécessaire de s'inscrire au **03 44 63 65 65** car le nombre de places est limité.

L'AGENDA DE MARS

MARS
VEN 8
MARS
SAM 16

À LA DÉCOUVERTE DES GRENOUILLES, CRAPAUDS ET AUTRES ANIMAUX NOCTURNES

À l'occasion de l'Opération nationale « Fréquence Grenouille », le Parc vous propose deux sorties en forêt de Chantilly pour découvrir les animaux nocturnes et plus particulièrement les amphibiens.

Gratuit • Horaire et lieu de rendez-vous : 19h30
parking de la table de Montgrésin (forêt de Chantilly).
Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc au 03 44 63 65 65.
La sortie est adaptée au jeune public.

MARS
DIM 10

AU RYTHME DE LA PULSATILLE

Venez participer à un chantier nature pour restaurer la pelouse de Roberval, riche de plusieurs milliers de pieds d'Anémone pulsatille et d'autres espèces patrimoniales. Coupe d'arbustes, débroussaillages et pose de nichoirs seront au programme.

Gratuit • Horaire et lieu de rendez-vous : 9h
devant la mairie de Roberval
Inscription obligatoire auprès du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie au 03 22 89 84 29/06 07 30 41 61 ou clambert@conservatoirepicardie.org

MARS
DIM 17

ATELIER PLANTATION ET TAILLE DES ARBRES FRUITIERS

Au sein du verger de Villers-Saint-Frambourg, venez découvrir les techniques de taille et de plantation des arbres fruitiers. Deux démonstrations seront proposées.

Gratuit • Horaire et lieu de rendez-vous : 10h-12h30 et /ou 13h30-16h30 devant la mairie de Villers-Saint-Frambourg.
Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc au 03 44 63 65 65.

MARS
SAM 23

CHOUETTES, HIBOUX ET COMPAGNIE !

À l'occasion de l'Opération nationale « Nuit de la Chouette », le Parc vous propose une soirée découverte des chouettes et autres rapaces nocturnes animée par la LPO section Oise.

Gratuit • Horaire et lieu de rendez-vous : 19h15
à la Maison du Parc.
Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc au 03 44 63 65 65.
La sortie est adaptée au jeune public.



◀ Chaque année, le Parc organise des sorties de découverte des amphibiens. Ici en mars 2012.



◀ Anémone pulsatille (*Pulsatilla vulgaris*).



◀ En novembre dernier, le Parc a organisé un atelier sur la taille des arbres fruitiers. Face au succès de cette démonstration et pour répondre aux nombreuses demandes, nous vous proposons une nouvelle session d'ateliers.



◀ Chouette hulotte (*Strix aluco*).



Coup de cœur

Découvrez les Parcs naturels régionaux de France

La Fédération des Parcs et Itimédias éditions viennent de publier un guide *Parcs naturels régionaux*, dans la collection des Itinéraires. Chacun des 48 Parcs y est représenté pour un véritable tour de France en 448 pages. Vous apprendrez à connaître les Parcs et vous découvrirez aussi qu'ils sont des destinations qui vous invitent à l'évasion et au rêve. Ainsi, chaque Parc propose de nombreuses découvertes : lieux emblématiques ou insolites, produits locaux à déguster et aussi prestations touristiques bénéficiant de la « Marque Parc ».

Véritable invitation au voyage, cet ouvrage se veut surtout attractif et vivant. Pour cela, il bénéficie aussi d'une cartographie originale et d'un QR Code par Parc qui donne encore plus d'informations et renvoie directement sur un contenu adapté aux smartphone ou sur un site mobile quand le Parc en dispose d'un. Envie d'évasion et d'escapades ou tout simplement curieux des richesses qui vous entourent, le Parc vous invite à plonger dans ce guide.

Renseignez-vous auprès de vos libraires, il est disponible au prix de 29,90 €.



île de France



val d'oise
le département



Sojons parc

Magazine gratuit destiné aux habitants du Parc naturel régional Oise - Pays de France



Retrouvez aussi l'actualité du Parc sur Facebook